



**DECLARATION LIMINAIRE DU CSA
DE LA CA D'ORLEANS DU 16 MAI 2023**

Au lendemain du passage au forceps de l'injuste réforme des retraites, le ministère de la justice -à l'image du gouvernement- piétine le dialogue social pour imposer sa politique mortifère de casse des métiers de greffes.

Ce premier CSA de la Cour d'appel d'Orléans est l'occasion pour l'UNSa-SJ -première organisation syndicale des services judiciaires- de dire sa profonde indignation.

Les organisations syndicales ont été conviées à prendre position sur le projet de **loi de programmation de justice** qui engage le fonctionnement de notre institution sans aucune phase de concertation préalable ! L'UNSa-SJ rappelle au ministère que cette étape demeure essentielle. Elle nous aurait notamment permis de rappeler au garde des sceaux et au directeur des services judiciaires qu'une étude d'impact aurait été souhaitable, pour ne pas dire fondamentale.

L'UNSa-SJ se tient à leur disposition si toutefois ils retrouvaient le goût du dialogue social.

Consternés par les orientations dangereuses de l'architecture judiciaire et l'indéniable atteinte à nos statuts, nous ne saurons accepter la précarisation de nos missions et la casse des fondements d'une justice indépendante garante des valeurs républicaines.

Non seulement, ce projet est aux antipodes des attentes des personnels et des besoins du justiciable mais il est surtout très flou sur de nombreux points, notamment sur les moyens. Les contours d'une **privatisation progressive de la justice** sont pour le coup très nets et c'est inacceptable.

Comment le ministère peut-il oser nous présenter la création des postes « **d'attachés de justice** » sans que la question de leurs statuts ou de leurs diplômes ne soit clairement évoquée ? Par qui seront-ils embauchés ? Sous quelle autorité précise seront-ils placés ? Quelle sera leur place au sein de nos juridictions ? La sous-direction des ressources humaines indique que « l'un des axes de travail est de bien arriver à modéliser l'organisation sans qu'elle se fasse au préjudice des greffiers»... Mais cette question aurait dû être traitée bien en amont ! Avant même la décision de créer ces postes !

Ces interrogations ne sont pas les seules à rester en suspend... En effet, personne n'est épargné par les dérives brumeuses de notre ministère...

Quid de l'avenir et du rôle des directeurs ? Là encore, le flou est total et le fait que l'ENM soit appelée à renforcer la formation des magistrats en termes de management soulève l'inquiétude.

Quid de l'avenir des greffiers fonctionnels ? De quelle nature seront les entretiens qui leur seront accordés dans les différents SAR ? Que signifie concrètement « l'accompagnement personnalisé » évoqué par la sous directrice des greffes ? La DSJ a indiqué aux principaux concernés que l'administration était sur le point de négocier avec les OS mais à part les nombreux reports des réunions sur le sujet, nous n'avons rien vu venir... Encore une fois, le ministère n'a pas tenu sa parole. Le post-it rappelant cet engagement au directeur des services judiciaires se serait-il envolé de son bureau ?

Quid des avancées statutaires des greffiers ? La fameuse promesse du passage en catégorie A s'est révélée n'être qu'un mensonge éhonté. Malgré l'annonce du Garde des sceaux lui-même devant une promotion de 343 greffiers : *« Je considère en effet qu'il faut donner au greffe une perspective d'évolution professionnelle vers un corps de catégorie A juridictionnel (...) il incarnerait la légitime revalorisation des fonctions et des responsabilités des greffiers en tant qu'assistant du magistrat. Sachez que je soutiendrai avec conviction cette progression »*, la DSJ maintient que rien n'a jamais été promis en ce sens. Un tel mensonge -puisque'il s'agit bien de cela- n'est pas acceptable. Les personnels méritent le respect. Assumer de ne pas honorer cette promesse nécessite certes du courage, mais c'est le minimum que pouvait faire le directeur des services judiciaires qui n'a même pas pris la peine, contrairement à ce qu'il avait affirmé de faire la demande de cette avancée à la Fonction publique.

Autre promesse faite aux greffiers par notre ministère, l'évolution de leurs **grilles indiciaires**. Si rien ne rassure quant à la garantie du calendrier annoncé, c'est encore une fois les petits arrangements avec la vérité qui nous exaspèrent... Quand la DSJ promet aux greffiers la grille des CPIP de 2019, elle omet de préciser que c'est la grille terminant en janvier 2019 et non celle débutant en février 2019... Maladresse ou malhonnêteté dans ses propos ? Le doute est permis... Quoique... Quand on met sur la table 117 millions d'euros pour la revalorisation des magistrats et seulement 7 pour les greffiers, on comprend bien vite le pourquoi de ces petits arrangements sémantiques...

Une nouvelle fois, l'UNSa-SJ interpelle le ministère quant à l'urgence de remédier aux difficultés liées au pouvoir d'achat de tous ses agents. Quand on augmente les plus bas salaires des fonctionnaires pour ne pas qu'ils passent en dessous du SMIC, on ne peut pas nier l'urgence de la question...

Ajoutons que les nouvelles grilles des greffiers ont surtout pour but de les « bloquer » dans leur ministère et corps spécifique pour contenir l'explosion de leurs demandes de détachements (+400%). L'UNSa-SJ dénonce avec la plus grande fermeté cette politique RH.

Que les greffiers ne s'offusquent pas. Ils ne sont pas les seuls à pâtir des incompétences ou des fausses promesses tenues par la place Vendôme. Le plan de **requalification de C en B** s'est lui aussi transformé en lamentable naufrage. Retoqué par la Fonction publique car mal orchestré, il se fera à minima, au mépris de la moindre reconnaissance du travail fourni par les collègues.

Là encore, pas de jaloux. Le mépris, il y en a en rab. **Les correspondants locaux informatiques (CLI)** y goûteront eux aussi. Faisant le travail depuis des années, ils vont être tout simplement remerciés et remplacés par... des contractuels !

Outre ces déconvenues, **aucune annonce solide pour les adjoints administratifs ou techniques...** Ce n'est pas comme si les besoins en la matière étaient urgents et connus.

L'UNSa-SJ dénonce la volonté du ministère de modifier le code de procédure pénale par ordonnance en prétextant une recodification à droit constant. C'est exactement la même méthode employée pour le CJPM... On en connaît le résultat aujourd'hui.

Les difficultés évoquées à l'instant s'ajoutent à celles -plus spécifiques- auxquelles sont confrontés les personnels des juridictions de la Cour d'appel d'Orléans.

L'UNSa-SJ vous alerte une nouvelle fois sur l'ouverture prochaine du **CRA d'Orléans** Outre un site très éloigné des besoins du greffe, il est indigne d'infliger une telle somme de travail supplémentaire aux personnels sans revoir les effectifs à la hausse. Encore une fois, on charge la mule en espérant qu'elle tienne bon... Inadmissible ! Au-delà de l'activité au CRA lui-même, c'est toute l'organisation du TJ qui va pâtir de cette absence totale de moyens. L'UNSa-SJ exige la révision du nombre de personnels du greffe en adéquation avec les nouvelles tâches que le CRA implique. Il en va de la santé des collègues, du bon fonctionnement du CRA et de celui du TJ ! Quels moyens seront concrètement mis en place ? **Sans l'attribution de nouveaux fonctionnaires, les personnels seront dans l'impossibilité de remplir ces nouvelles tâches.**

Les sous-effectifs dramatiques à Montargis doivent également trouver une réponse claire et rapide. La solidarité forte qui unit les collègues ne pourra pas palier les manquements de l'administration éternellement. Quel est l'avenir de la juridiction sur cette question ?

Si l'UNSa-SJ est ravie du retour d'un **médecin du travail**, désormais sur l'ensemble ressort, nous regrettons profondément que les collègues de Montargis soient obligés de faire le déplacement vers Blois ou Orléans. Souffrant déjà d'une lacune sévère en personnels, de l'absence de cantine administrative, la TJ montargois se retrouve une fois de plus à la marge des rares avancées bénéficiant aux autres juridictions. **L'UNSa-SJ réclame l'équité entre les différentes juridictions du ressort.**

Au **TJ de Tours**, il a une nouvelle fois été constaté une **inquiétante ambiance générale**. L'UNSa-SJ vous interpelle quant au mal-être profond chez de nombreux collègues. La surcharge de travail commune à bon nombre de TJ est aggravée par une pression intense. Nous avons eu des conversations téléphoniques franches avec la direction à ce propos. Nous

nous sommes également déplacés à plusieurs reprises sur le site depuis le mois de janvier dans le cadre d'échanges avec l'ensemble des collègues ou de soutiens individuels dans l'optique de voir s'instaurer dans la juridiction une ambiance plus sereine. Il n'en demeure pas moins que malgré ces échanges constructifs, le lourd malaise qui impacte tous les corps de métiers de la juridiction doit être pris au sérieux par les chefs de cour afin que la situation puisse s'apaiser de façon durable. Avec la fin des travaux notamment, de notables améliorations avaient été observées il y a quelques mois. Elles doivent être poursuivies et approfondies. L'UNSa-SJ veillera à suivre ce dossier avec soin.

Enfin, l'UNSa-SJ regrette profondément la façon avec laquelle sont traités les **contractuels**. Que leur contrat soit renouvelé ou non, l'annonce leur est souvent faite quelques jours avant la fin de l'échéance de ce dernier. Cette manière de procéder ne fait qu'accroître la précarité à laquelle ils sont confrontés et ne rend que plus opaque le brouillard dans lequel évoluent les personnels permanents à qui on refuse d'avoir une visibilité claire sur l'organisation de leurs services dans un avenir même à court terme.

Les membres élus de l'UNSa-SJ